

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 53

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 14 - Aix-en-Provence, quartier de Puyricard - Convention de travaux avec mise à disposition du domaine public routier départemental pour l'aménagement d'un carrefour de type "tourne-à-gauche"

**DGACEEP Direction des Routes
Service Aménagements Routiers
04 42 13 22 19**

PRESENTATION

La SAS CHOCOMAIX envisage une opération de construction favorisant des activités commerciales regroupées au sein de deux bâtiments sur une parcelle située en bordure de la RD 14, quartier Puyricard, sur la commune d'Aix-en-Provence.

En accord avec le Département, la SAS CHOCOMAIX devra réaliser un accès sous la forme d'un carrefour de type « tourne-à-gauche » afin de préserver le fonctionnement général du réseau routier local.

Ce projet qui concerne la voirie départementale nécessite une convention de mise à disposition du domaine public routier départemental afin d'autoriser la SAS CHOCOMAIX à réaliser les travaux sur le domaine public routier départemental.

Ces travaux seront intégralement financés par la SAS CHOCOMAIX.

Les ouvrages réalisés seront ensuite remis à la Commune d'Aix-en-Provence et relèveront de la convention de gestion et d'entretien des dépendances du domaine public routier départemental en agglomération conclue, le 12 juin 2015, entre la Commune d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix et le Département des Bouches-du-Rhône.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer avec la SAS CHOCOMAIX la convention autorisant la mise à disposition du domaine public routier départemental pour la réalisation d'un carrefour de type « tourne-à-gauche » sur la RD 14, quartier Puyricard à Aix-en-Provence, dont le projet est joint au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL